



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
Bureau de la réglementation
générale et des élections**

ARRÊTÉ n° 2021-249 du 15 mars 2021

**Établissant la liste des candidats
pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale
partielle intégrale de la commune de FUSSY
du 11 avril 2021**

Le préfet du Cher
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 263 à L. 267, L. 273-1 et suivants, R. 28 et R. 127-2 à R.128-3 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le code électoral ;

VU la loi n° 2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

Vu le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le code électoral ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-0031 du 14 janvier 2021 régulièrement publié, accordant délégation de signature à Mme Régine LEDUC, secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-0095 du 4 février 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Fussy et fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures en vue des élections municipales et communautaires partielles intégrales les dimanches 11 et 18 avril 2021 ;

Vu la circulaire ministérielle n° INTA1625463J du 19 septembre 2016 relative à l'organisation des élections partielles ;

Considérant le dépôt d'une liste unique dans les délais réglementaires ; qu'en conséquence, il n'a pas eu lieu de procéder à un tirage au sort de l'ordre de présentation des listes ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: La liste de candidats définitivement enregistrée à la préfecture du Cher pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Fussy est fixée comme suit :

Liste des candidats au conseil municipal

M.	COQUERY	Denis
Mme	POUMEROL	Marianne
M.	POISSON	Philippe
Mme	DEUSS	Isabelle
M.	JARRY	Philippe
Mme	GAUCHÉ	Sandrine
M.	LAUFRAIS	Wilfrid
Mme	GALLOIS	Laure
M.	LANCIEN	Serge
Mme	ALU	Vincenza
M.	MATHEY	Tony
Mme	BEAU	Marie-Noëlle
M.	PHILOREAU	Alain
Mme	BUREAU	Marie-Claude
M.	REBREGÉ	Hervé
Mme	TRÉFAULT	Nathalie
M.	TISSIER	Pascal
Mme	BONIN	Nelly
M.	MONS	Etienne
Mme	ROYAU	Agnès
M.	BIDON	William

Liste des candidats au conseil communautaire

M.	COQUERY	Denis
Mme	DEUSS	Isabelle
M.	JARRY	Philippe
Mme	GALLOIS	Laure

Article 2: Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de Fussy devra aménager les emplacements d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral.

Article 3: La secrétaire générale de la préfecture et Mme la première adjointe, chargée de l'intérim des fonctions de maire de la commune de Fussy sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux emplacements habituels de la commune de Fussy ainsi que dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Signé : Régine LEDUC